

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 13/07/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 13/07/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 080
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230703-2023JUIL03_349-DE
	7.1.3	Décisions modificatives (DM)

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

17

Séance Publique ordinaire du **3 juillet 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
Mme Sylvie COUDERC à Mme Patricia MARROCQ
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. Frank GOBBATO à Mme Muriel AVID
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉANGLES

Objet : Budget Communal – Proposition de Décision Modificative N°1

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Une décision modificative permet d'effectuer des ajustements de prévisions budgétaires par transferts de crédits qui s'équilibrent avec des inscriptions de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles.

Ainsi, le projet de décision modificative n°1 est soumis à l'appréciation du conseil municipal.

Les crédits nécessaires au paiement des travaux de l'opération « Tribune et Vestiaires » ont été portés au comptes 21311 – 412 *stade* pour 259 339 €.

Il s'avère que pour les lots 2 et 8, les entreprises ont demandé à percevoir l'avance de 20% sollicitable dans le cadre de cette opération.

Ainsi, pour honorer le paiement de ces sommes, il convient de procéder aux mouvements suivants :

- au chapitre 21 « immobilisations corporelles » je vous propose de réduire l'article 21311 de 40 000 €
- et de reporter cette somme au chapitre 23 « Travaux en cours » à l'article « 238 »

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°1, telle qu'elle est détaillée dans la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 13 juillet 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 13 juillet 2023